

NICE : +35% d'emballages collectés dans les bacs jaunes depuis l'extension des consignes de tri !

Depuis le 1er avril 2019, passage à deux collectes hebdomadaires des emballages au sein de la Ville de Nice, le nombre de déchets collectés dans les bacs jaunes a augmenté de 35% en moyenne sur le seul périmètre niçois, par rapport à la même période en 2018.



Un chiffre encourageant qui confirme que les habitants de Nice mais aussi plus largement de la Métropole Nice Côte d'Azur, ont à cœur de renforcer leur démarche environnementale puisque

le taux de déchets collectés dans les bacs jaunes a augmenté également de 22% sur le territoire métropolitain.

Un bon résultat que l'on doit également à la possibilité pour les habitants de la Métropole de Nice, depuis le 1er juin 2019, de pouvoir trier 100% des emballages ménagers à savoir :

Les emballages rigides :

- Les pots issus de la consommation d'aliments comme les pots de yaourt, de crème fraîche, de beurre...
- Les barquettes plastiques alimentaires (ex : emballage de jambon ou de sandwich, boîte d'œufs, barquette repas)
- Les barquettes polystyrène (viande, fromage...)

Les emballages souples :

- Les films plastiques situés autour des produits comme les bouteilles, ou les journaux et magazines.
- Les sacs plastiques souples
- Les sachets : recharges de produits ménagers, café, chips, compote, pâtes ...
- Les petits filets en plastiques : autour des légumes ou d'autres produits
- Les tubes de dentifrice ou de crème

Les petits aluminiums :

- Les opercules aluminium de certains desserts ou bouteilles de lait,
- Les petites barquettes aluminium,
- Les capsules de café en aluminium,
- Les bouts de papier aluminium

La Métropole Nice Côte d'Azur a également installé cette année 70 colonnes d'apport volontaire supplémentaires pour faciliter le geste de tri des habitants.